



**Bureau de CLE
SAGE Adour amont**

COMPTE-RENDU

Visioconférence, le 27 janvier 2021

Ordre du jour :

- Avis sur les travaux de mise en conformité de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- Préparation de la CLE du 9 février

Présents :

Monsieur Verdier Bernard, Président de la CLE, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
Monsieur Ducos Christian, Vice-président de la CLE (Landes), Communauté de communes du Pays Tarusate
Monsieur Lajus Pierre, Vice-président de la CLE (Gers), Communauté de communes Armagnac Adour
Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont
Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour
Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
Madame Bascouert Aurore, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Invités non membres de la CLE :

Monsieur Le Houelleur Pascal, Directeur du syndicat mixte Pyrenia
Monsieur Benazeth Raphaël, Directeur adjoint, Sécurité, Sûreté, Environnement - Exploitant de l'aéroport
Madame Mollier Anne, Chargée de mission QSSE - Exploitant de l'aéroport
Monsieur De Boysson Cédric, Responsable Technique - Exploitant de l'aéroport
Monsieur Bouyssière François, Assistant maîtrise d'ouvrage - SOLUTEN
Monsieur Le Bayon Emmanuel, Chef de projet - ARTELIA
Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

Excusés :

- Fédération de pêche du Gers
- DDTM des Landes

1. AVIS SUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'AEROPORT TARBES-LOURDES-PYRENEES

Le directeur de Pyrenia introduit sa présentation par un rappel du caractère stratégique du projet. Il souligne la recherche de cohérence et l'exploration des solutions les plus pertinentes pour répondre aux enjeux posés qui ont motivé l'élaboration du projet.

Monsieur Benazeth, exploitant de l'aéroport, présente ensuite les caractéristiques de l'infrastructure en insistant sur la variété des usages : vols européens voire internationaux liés aux pèlerinages, vols d'essais et d'entraînement pour Airbus, centre d'entraînement pour les parachutistes (le camp de Ger étant l'une des plus grandes zones de largage). Il insiste également sur la concentration d'activités industrielles autour de la plateforme aéroportuaire et sur les enjeux de mise aux normes de l'aéroport pour le faire évoluer d'un code D vers un code E (code lié à l'envergure des avions accueillis, F correspondant à l'A380). Cette évolution dans le gabarit des avions pouvant être accueillis implique de revoir les infrastructures existantes. Ainsi, les pistes doivent passer de 20 m à 23 m de large et l'assainissement et le balisage axial lumineux doivent être revus.

Le Président de la CLE rappelle l'importance du projet et son rayonnement régional et national, malgré la situation sanitaire actuelle - qui ne constitue toutefois qu'un microévénement à l'échelle de la vie de l'aéroport.

Monsieur Benazeth poursuit la présentation des travaux en évoquant ceux nécessaires pour poursuivre l'exploitation de l'aéroport (pour lesquels deux dossiers de déclaration ont déjà été déposés et sont en partie réalisés) et les travaux envisagés pour accompagner les utilisateurs de la plateforme (zone d'accueil de l'armée et Hangar Pamela 2). Le chef de projet chez Artelia décrit ensuite en détail les travaux prévus. Il précise que le fossé étanché permettra un abattement de la pollution par décantation et permet de limiter les transferts de pollution vers la nappe. Il précise qu'il est dimensionné pour abattre la pollution générée par une pluie biennale et réguler une pluie décennale.

L'Agence de l'Eau interroge le porteur de projet sur la nature des polluants retrouvés dans les eaux de ruissellement et les analyses réalisées. Artelia indique que les polluants présents dans les eaux ruisselées sont similaires à ceux des eaux urbaines et sont chargées en matières en suspension, en hydrocarbures et, selon les secteurs et dans une moindre mesure, en produits de dégivrage.

FNE 65 s'interroge sur le faible nombre de piézomètres présents et sur l'ouvrage ayant une surverse dans le réseau public. FNE 65 souhaite en savoir davantage sur le milieu récepteur en aval de la surverse. Artelia indique que le bassin d'infiltration est profond et que seule la partie au-dessus de la surverse est redirigée vers le réseau public, aboutissant à un ouvrage de collecte des eaux pluviales en bordure de voirie départementale. Artelia précise que le fonctionnement hydraulique, tel qu'il existe, sera conservé par précaution mais qu'actuellement, il n'est pas certain que la surverse ait déjà été mise en charge. En revanche, l'ouvrage sera redimensionné pour réguler une pluie décennale et décanter la pollution générée par une pluie biennale. Le porteur de projet rappelle que, dans tous les cas, le mode de rejet privilégié est l'infiltration et que le déversement ne fonctionnera que pour des pluies très importantes.

Le sujet des noues, de part et d'autre des pistes, est ensuite évoqué. La nature des dispositifs existant avant le projet et la façon dont ces noues permettent d'isoler les pollutions en cas d'accident sont abordées. Le porteur de projet précise que si, sur les cartes, les noues apparaissent continues le long des pistes, dans la réalité, le terrain n'est pas homogène et les noues suivront les points hauts et les points bas. Cela induit l'existence de compartiments séparés permettant de circonscrire une éventuelle pollution accidentelle. Il est précisé que les terres seront extraites pour être dépolluées si besoin. Par ailleurs, le porteur de projet précise que le temps de transfert entre les eaux superficielles et la nappe est d'environ 2-3 jours, ce qui laisse le temps d'intervenir en cas de pollution pour éviter d'impacter les eaux souterraines.

Monsieur Lajus, vice-président de la CLE pour le Gers, s'interroge sur les risques de sécurité induits par la présence de noues en bordure de piste. Il est précisé que leur localisation et leurs caractéristiques techniques (pentes, etc.) sont conformes à la réglementation en vigueur.

FNE 65 réinterroge le porteur de projet sur les piézomètres, notamment sur leur nombre et sur la nature des contrôles effectués. Il est précisé que sur le site de Pyrenia (au-delà du seul site de l'aéroport), un maillage de piézomètres existe. La responsabilité du suivi et de la transmission des analyses à la DREAL est du ressort de chaque maître d'ouvrage.

Le Président de la CLE Adour amont demande si d'autres remarques ou questions sont à ajouter et invite le porteur de projet à quitter la réunion pour le vote de l'avis.

L'animatrice du SAGE présente la proposition d'avis technique et évoque brièvement les premiers retours reçus. FNE 65 souligne l'importance d'apporter une vigilance supplémentaire concernant les puits à proximité, et notamment celui de Juillan. En effet, les sols sont très pollués au niveau du site de DAHER-SOCATA et le dossier est assez flou concernant les suivis piézométriques effectués : substances, points de référence (3 piézomètres sont identifiés au dossier quand le porteur de projet évoque un maillage), etc. Or, FNE 65 insiste sur le fait que le piézomètre au niveau de DAHER-SOCATA ne donnera sans doute que peu d'éléments sur les pollutions à venir compte tenu du niveau de pollution actuel. Il lui paraît donc important de porter une vigilance sur l'exploitation et le nombre de piézomètres, ainsi que sur la transmission des données de suivi. L'animatrice du SAGE propose d'intégrer une recommandation sur ce point.

Le Bureau du SAGE Adour amont émet finalement un avis de compatibilité du projet au SAGE avec 1 réserve et 1 recommandation.

Réserve :

Mettre en place les moyens nécessaires à la non-dissémination des plantes exotiques envahissantes vers les zones de travaux, afin de garantir la compatibilité à la disposition 23 du SAGE Adour amont.

Pour ce faire, une stratégie axée autour de trois piliers peut être proposée :

- la **réduction des risques de dissémination en phase chantier** : balisage des zones infestées à proximité, contrôle des engins de chantier en entrée et en sortie de site, et ce d'autant plus que les principaux foyers observés sur le site sont pour partie d'anciennes zones de travaux,

- la **réalisation d'un suivi** après travaux pour s'assurer de l'absence de développement d'espèces exotiques envahissantes et, **le cas échéant, la mise en place d'un plan de gestion** pour contenir voire éliminer les nouveaux foyers,

- la **transmission des données** de localisation des foyers de plantes exotiques envahissantes au Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées (et à l'ARS pour les données ambrosies, ou l'envoi des données sur la plateforme « Signalement-Ambroisie »).

Recommandation :

Rappel de l'importance de disposer d'un nombre suffisant de piézomètres permettant de disposer de données exploitables pour évaluer l'impact éventuel de la gestion des eaux pluviales sur le site du projet. Ce rappel est motivé par la localisation du piézomètre aval retenu (sur le site de Daher), de la pollution chronique des sols sur le site de Daher et de la sensibilité des captages proches vis-à-vis des risques de pollution sur la zone. Compte tenu de la situation constatée sur les sites voisins du projet, l'importance de garantir un suivi de qualité avec une transmission régulière des résultats à la DREAL est soulignée.

2. PREPARATION DE LA CLE DU 9 FEVRIER 2021

L'animatrice du SAGE évoque brièvement les élections à venir et note que deux postes restent ouverts à des candidatures. Elle demande notamment à Monsieur Lafon-Placette s'il souhaite siéger officiellement au Bureau de la CLE. Un rendez-vous entre l'animatrice et l' élu est planifié pour clarifier le fonctionnement des instances. L'animatrice du SAGE souhaite également savoir si un élu peut présenter les travaux du Bureau de CLE si aucune autre candidature n'est proposée. Il est convenu qu'elle prépare une note à **Monsieur Ducos qui s'en chargera**.

L'animatrice du SAGE présente ensuite brièvement les priorités proposées pour 2021 et propose la mise en place de commissions territoriales. L'objectif de ces commissions serait de **travailler à la déclinaison opérationnelle du SAGE selon les priorités locales, sur la base de thématiques pré-identifiées**. L'animatrice du SAGE propose que les thématiques retenues puissent réunir une variété d'acteurs qui ne travaillent pas nécessairement ensemble, afin de développer des habitudes de travail communs et des complémentarités par le biais du SAGE. Outre la réappropriation des enjeux et de l'outil SAGE localement, cela permettrait en outre de préparer une future modification du SAGE, voire une révision, en partageant le contenu actuel du SAGE et d'éventuels manques. Ainsi, elle propose les thématiques suivantes : zones humides, espèces exotiques envahissantes, économies d'eau (hors secteurs du projet de territoire pour ne pas court-circuiter la démarche de concertation en cours) et érosion des sols. FNE 65 s'interroge ensuite sur les différences entre révision et modification du SAGE. L'animatrice du SAGE, l'Agence de l'Eau et la DREAL lui répondent.

Après avoir échangé sur le fait que l'objectif de ces commissions serait de mener des actions à court terme et non d'élaborer un programme d'actions, FNE 65 indique qu'il peut s'agir d'un levier intéressant pour mener des expérimentations localement. Le Président de la CLE souligne l'importance de fédérer les acteurs locaux autour d'une thématique commune. Il confirme l'importance de mobiliser les acteurs au plus près de l'enjeu pour une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans les défis à relever. La DREAL Nouvelle-Aquitaine indique que cela se fait beaucoup sur des grands SAGE, comme sur le SAGE Garonne, car cela permet une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs locaux. Elle note l'intérêt que peut avoir la mise en place de telles commissions pour relancer une dynamique autour du SAGE.

Les membres du Bureau de la CLE **s'inquiètent néanmoins d'éventuels risques de redondance avec des démarches locales**. Les échanges se poursuivent notamment autour de la thématique des zones humides. L'Agence de l'eau note l'intérêt d'une approche géographique mais souligne que la connaissance des zones humides doit relever d'un niveau global car il s'agit d'un axe prioritaire dans le SAGE. L'animatrice du SAGE confirme l'importance de mener des inventaires selon un cahier des charges similaire mais tout en rappelant que dans le SAGE, il est demandé aux collectivités, lors de la réalisation de leurs documents d'urbanisme, de mener ces inventaires. Elle indique que selon les attentes exprimées dans les territoires, certaines actions pourront être menées au-delà des seuls secteurs pré-identifiés. **Il est conclu que pour 2021, l'objectif de ces commissions serait d'identifier l'ambition du local avant que la CLE ne définisse la stratégie à adopter sur ces sujets**. Par ailleurs, l'Agence de l'eau souligne que l'une des priorités de la mise en œuvre du SAGE en 2021 doit être la déclinaison d'Adour 2050 sur le territoire. Pour ce faire, elle demande à bien identifier le volet adaptation au **changement climatique** dans les thématiques abordées.

Le découpage territorial est ensuite discuté sur la base d'un découpage par bassin versant et d'un découpage par entités paysagères (c'est-à-dire d'unités homogènes aux enjeux proches). Suite aux différentes remarques des membres du Bureau, il est proposé d'amorcer un travail géographique sur la base du découpage suivant, d'éventuels regroupements pouvant être effectués ultérieurement.

Découpage retenu :

Enfin, le prochain comité de suivi du projet de territoire (= Bureau de la CLE + comité technique de la démarche) abordera les actions affinées par les acteurs locaux et le contenu du diagnostic agricole qui sera mené par le CERFRANCE. Sa date est discutée. Il est convenu que le 23 février n'était pas opportun et que l'animatrice du SAGE enverra des propositions de dates.

Le Président clôture la séance en rappelant l'importance d'adapter les territoires aux enjeux du changement climatique.